

3^e journée d'étude en droit des non-nationaux

Rendez-vous manceau annuel, la journée d'étude en droit des non-nationaux est organisée conjointement par le laboratoire Themis-UM et le Service de formation continue et apprentissage.

Chaque année, deux thématiques sont explorées : l'une en droit de l'asile avec un aspect géopolitique fort, l'autre en droit des étrangers, par l'étude d'une problématique juridique d'actualité. Les présentations et tables rondes ont un double objectif de formation des participants et de contribution à la recherche.

Laisant une large place aux échanges avec les intervenants, cette manifestation est l'occasion d'un rendez-vous privilégié entre des professionnels du secteur (magistrats, avocats, juristes préfectoraux et acteurs associatifs), les professionnels en formation continue au sein du DU DERA, les étudiants du Master Droit public et des universitaires spécialisés dans ces thématiques.

INSCRIPTIONS

Renseignements et inscriptions auprès du
Service de Formation Continue & Apprentissage
sfc@univ-lemans.fr ou 02.43.83.30.70

L'Albanie : entre pays d'origine et pays d'accueil des demandeurs d'asile : un pays « sûr » ?

L'Albanie est considérée, en France comme dans de nombreux autres Etats membres de l'UE, comme un « pays d'origine sûr », ce qui conduit les demandes d'asile à être examinées selon une procédure accélérée. Pourtant, ce pays reste un important pourvoyeur de demandeur de protection, ce qui donne l'occasion de réfléchir au sens de la notion de « pays d'origine sûr », tout en identifiant les profils majoritaires de ces demandeurs et les risques encourus en cas de retour. Le cas des femmes albanaises, qui n'ont pas été reconnues comme un groupe social à part entière par la jurisprudence française, sera particulièrement interrogé. Face à cela, la question du renvoi de demandeurs d'asile vers l'Albanie, en tant que pays de réadmission – instrument de l'externalisation de la demande d'asile européenne – devra être évaluée.

Réflexions d'actualité autour des principes d'égalité et de non-discrimination en droit des étrangers

Les principes d'égalité et de non-discrimination interdisent de traiter différemment des personnes qui se trouvent dans la même situation. Ils ne protègent donc que de manière très marginale les étrangers d'un traitement différent des nationaux, voire de traitements différents entre eux. Il est pourtant essentiel de revenir sur les situations susceptibles d'être prises en compte pour l'application de ces principes – et à celles qui sont au contraire inacceptables. La discussion permettra de se demander jusqu'où la loi peut aller dans le traitement différencié des étrangers, public souvent vulnérable, qu'il s'agisse de limitation des prestations sociales voire de leurs droits civils. Leur accès à la nationalité, et les critères qui peuvent y présider, devront également être discutés à la lumière de ces principes d'origine constitutionnelle et internationale.



18 MARS 2025

9^h - 16^h30

3^e journée d'étude en droit des non-nationaux

Matinée

**L'Albanie : entre pays d'origine et pays d'accueil
des demandeurs d'asile : un pays « sûr » ?**

Après-midi

**Réflexions d'actualité autour des principes d'égalité
et de non-discrimination en droit des étrangers**

Direction scientifique :

Hélène RASPAIL, Professeur de droit public, Le Mans Université
Stefanos GAKIS, Docteur en droit international et européen,
CTER, Le Mans Université

AMPHITHÉÂTRE MERCURE

**FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES & DE GESTION**
LE MANS UNIVERSITÉ



Themis-UM
Laboratoire de Droit
Le Mans Université

3^e JOURNÉE D'ÉTUDE EN DROIT DES NON-NATIONAUX

MATINÉE • L'Albanie: entre pays d'origine et pays d'accueil des demandeurs d'asile, un pays « sûr » ?

APRÈS-MIDI • Réflexions d'actualité autour des principes d'égalité et de non-discrimination en droit des étrangers

Sous la direction scientifique de **Hélène RASPAIL**, Professeur de droit public, Le Mans Université et **Stefanos GAKIS**, Docteur en droit international et européen, CTER, Le Mans Université

9^h • ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9^h30 • OUVERTURE

Mots d'accueil et d'introduction

Par **Pascal LEROUX**, président de Le Mans Université, **Magali BOUTEILLE-BRIGANT**, co-directrice du Thémis-UM, **Fabienne VOISIN**, Chargée d'ingénierie et de développement en Formation continue, **Hélène RASPAIL** et **Stefanos GAKIS**, co-organisateur de la journée

10^h • L'ALBANIE: ENTRE PAYS D'ORIGINE ET PAYS D'ACCUEIL
DES DEMANDEURS D'ASILE, UN PAYS « SÛR » ?

Introduction générale et modération

Stefanos GAKIS

Intervenants

Sophie GUTIERREZ, Cheffe de chambre, Cour nationale du droit d'asile

Me Clélia BOUTHORS, Avocate au barreau de Paris

Bénédicte CHESNELONG, Juge-asseuse à la CNDA

Me Klit DELILAJ, Avocat au barreau de Rennes

Thématiques de discussion

- L'Albanie : un « pays d'origine sûr » ?
- L'éloignement des Albanais avant l'examen de leur demande par la CNDA
- Le groupe social des femmes, en Albanie
- L'Albanie : un pays de relocalisation ?

12^h30 • Buffet déjeunatoire

13^h30 • RÉFLEXIONS D'ACTUALITÉ AUTOUR DES PRINCIPES
D'ÉGALITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION EN DROIT DES ÉTRANGERS

Introduction générale et modération

Hélène RASPAIL

Intervenants

Aurélié LAURENT, Maître de conférences – Le Mans Université

Samuel DELEPINE, Maître de conférences en géographie sociale, IUT d'Angers

Aimée HUGOT, Doctorante – Le Mans Université

Maxime SALEMBIER, Docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas

Un représentant du défenseur des droits (à confirmer)

Thématiques de discussion

- Réflexion sur un contenu substantiel du principe d'égalité et de non-discrimination
- La distinction entre étrangers : une atteinte au principe d'égalité ?
- La vulnérabilité des étrangers : un critère de neutralisation de leur catégorie discriminante ?
- L'accès à la nationalité : un caractère discriminatoire intrinsèque ?

16^h • Moment de convivialité